Information

Canada's Financial Services Sector

January 2002

Canada's Credit Unions a[illegible]isses Populaires

Overview

- Canada has a strong co-operative financial services sector, which consists of both credit unions and caisses populaires, the latter located predominantly in Quebec.

- As of the first quarter of 2001 Canada's credit union sector consisted of 703 credit unions and 1,069 caisses populaires, with more than 3,600 locations and 3,900 automated teller machines.

- As in other financial services sectors, there is a trend to consolidation, with the total number of credit unions and caisses populaires declining from about 2,700 in 1990 to 1,772 in 2001. This has led to an increase in the average asset size of individual credit unions and caisses populaires.

- Canada has the world's highest per capita membership in the credit union movement, with over 10 million members, or about one-third of the Canadian population.

- While the sector is active in all parts of the country, it is strongest in the western provinces and in Quebec. In Quebec and Saskatchewan over 60 per cent of the population belongs to a credit union or caisse populaire.

- In 2000 the sector accounted for about 10 per cent of the domestic assets of Canada's deposit-taking financial institutions. Credit unions and caisses populaires have traditionally focused their efforts on such key service areas as residential mortgage financing, consumer credit and deposit services.

- Interest income continues to be the major source of revenue, accounting for 78 per cent of total revenue. However, the share of revenue from other sources is increasing, as credit unions and caisses populaires become more active in other financial service areas such as the sale of mutual funds and insurance.

- The return on equity for the sector averaged 8.2 per cent over the 1993-2000 period.

- This sector is almost exclusively regulated at the provincial level in Canada. However, the national central, Credit Union Central of Canada, is chartered and regulated by the federal government under the Cooperative Credit Associations Act. In addition, six provincial credit union centrals have chosen to register under federal legislation, in addition to being regulated provincially.

Introduction

Canada's credit union movement occupies a unique economic and social niche in the country's financial services sector. The first caisse populaire in North America was created in Lévis, Quebec, in December 1900 by Alphonse Desjardins, while outside Quebec Ottawa's Civil Service Savings and Loan Society was established in 1908. In the Atlantic provinces credit unions sprang up in the 1930s and 1940s in response to the needs of fishers, farmers and miners. Credit unions subsequently spread to the Prairie provinces, where they developed largely in response to difficulties faced by farmers in obtaining financing during the Great Depression. Over the next three decades credit unions enjoyed significant growth due to strong demand for consumer financial services.

Today caisses populaires and credit unions have grown into a national co-operative movement that is one of the most active in the world. In Canada there are currently over 1,700 individual credit unions and caisses populaires. In fact, the Canadian movement has the world's highest per capita membership.

Organizational Structure

Credit unions and caisses populaires are co-operative financial institutions owned and controlled by their members. Their ownership and corporate governance are based on co-operative principles, and their main purpose is to provide deposit and loan services to members. In most provinces each customer is required to become a member of the credit union or caisse populaire. Each member becomes a shareholder and has one vote, regardless of the size of deposit or share capital held. Members can vote for the board of directors, run for election, attend the annual meeting and vote on motions. As shareholders, members also receive dividends and profit sharing.

The minimum share capital contribution from each member joining a credit union or caisse populaire generally ranges from $5 to $125. Eligibility for membership may include being part of a "common bond of association," such as an industry, trade union, club or community, or being a resident of a defined geographic area. One of the most important aspects of the co-operative structure of credit unions and caisses populaires is the general requirement to concentrate on the provision of services to members, which results in the "recycling" of membership funds. In this way, credit unions and caisses populaires play an integral role in local development by reinvesting their deposits and profits in the community through personal and business loans, mortgages and dividends paid on members' shares.

The Mouvement des caisses Desjardins consists of a network of caisses populaires in Quebec, Manitoba, New Brunswick and Ontario, as well as the Desjardins-Laurentian Financial Corporation (DLFC). The DLFC is a holding company with a number of subsidiaries involved in the provision of various financial service products, including life and health insurance, property and casualty insurance, and securities and trust services, which are in turn distributed through the network of caisses populaires. Each caisse populaire is a member of the Fédération des caisses Desjardins du Québec, a co-operative whose mandate is to direct, plan, co-ordinate and supervise all activities of the Mouvement des caisses Desjardins. Caisses populaires are somewhat more centralized than credit unions and operate under a single name.

Outside Quebec the vast majority of credit unions are shareholders in one of the nine provincial centrals, which are responsible for ensuring liquidity at the provincial level and providing services as a trade association. Provincial centrals also provide wholesale lending and facilitate settlement of cheques and electronic payments for local credit unions. In turn, all nine provincial centrals are the primary shareholders of Credit Union Central of Canada (CUCC), which is responsible for establishing liquidity policy and overseeing liquidity maintenance at the national level. The CUCC also gives the credit union system a national voice on financial service issues and frequently facilitates the development of system technology. However, each individual credit union maintains a separate identity and may compete for eligible members with other credit unions.

Primarily because of their autonomous local structure, Canada's credit unions and caisses populaires do not generally have subsidiaries or branches in foreign countries. However, the sector has made important contributions to the international credit union movement. The Mouvement des caisses Desjardins has been particularly active in developing the credit union sector internationally through Développement international Desjardins, which currently provides assistance to organizations in 27 different countries. Canada's credit unions also make significant financial and in-kind contributions to the Canadian Co-operative Association's (CCA's) international development activities. For example, over the past 10 years the CCA has partnered with the Canadian International Development Agency and worked on credit union development in both Ghana and the Ukraine.

Present Status

As with other financial services sectors, there is a trend to consolidation in the credit union movement (see Chart 1). As of the first quarter of 2001 Canada's credit union sector consisted of 703 credit unions and 1,069 caisses populaires for a total of 1,772. This is a significant decline from approximately 2,700 credit unions and caisses populaires only 10 years earlier. However, a significant number of "points of service" are being maintained in many communities: in the first quarter of 2001 there were more than 3,600 locations and 3,900 automated teller machines. Employment in the sector increased from almost 41,000 employees in 1991 to about 56,400 in 2000.

This amalgamation of credit unions has led to an increase in their average size, particularly in Ontario, British Columbia and the Prairie provinces. For example, in Ontario the number of credit unions has declined by almost 50 per cent in the last 10 years while average assets held by credit unions have more than doubled.

Chart 1
Consolidation trend, credit unions and caisses populaires

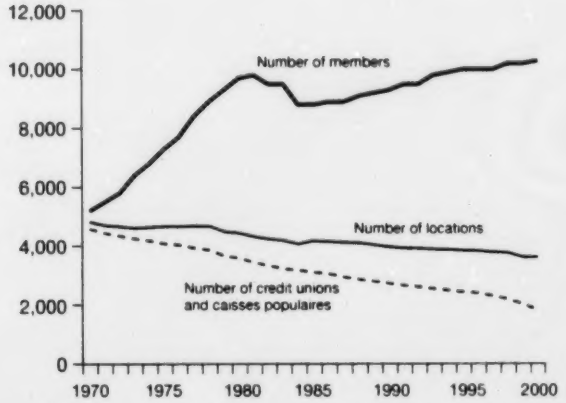

Source: CUCC.

Chart 2
Percentage of population with membership in a credit union or caisse populaire, 2000

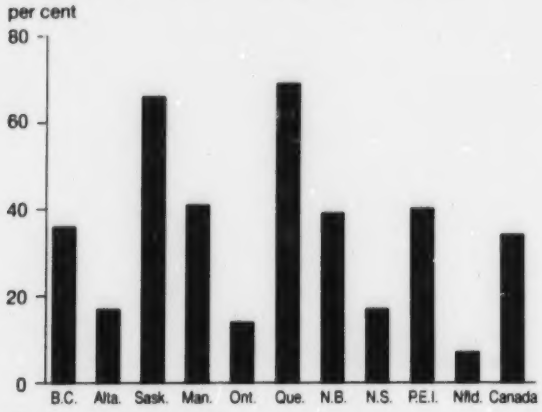

Sources: CUCC, Statistics Canada.

Chart 3
Market share, credit unions and caisses populaires and chartered banks, 2000

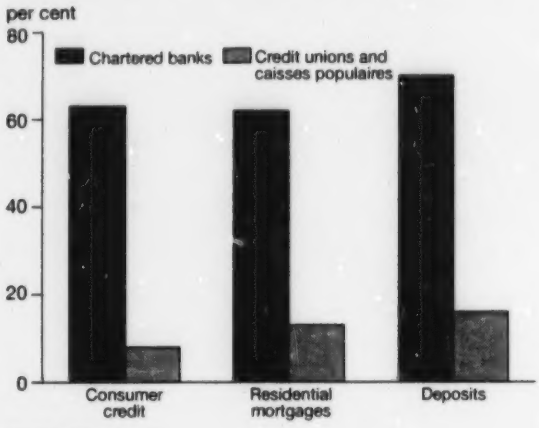

Source: Bank of Canada.

Credit unions and caisses populaires have also been active in purchasing bank branches, particularly in more isolated areas, helping to ensure that all Canadians have access to financial services. For example, in 2000 the Manitoba, Saskatchewan and Alberta credit union systems purchased 48 bank branches from the Bank of Montreal.

Credit union and caisse populaire membership has grown steadily over the last half century, from 1 million members in 1950 to over 10 million today, or about 33 per cent of Canada's population. As shown in Chart 2, membership is highest in Saskatchewan and Quebec, where over 60 per cent of the population belongs to a credit union or caisse populaire.

Credit unions and caisses populaires have maintained strong market shares in such key service areas as residential mortgage financing (13 per cent), consumer credit (8 per cent) and deposit services (16 per cent) (see Chart 3). The market share of the credit union sector varies considerably by region. It is highest in Quebec and Saskatchewan, at roughly 40 per cent of the assets of deposit-taking institutions. Credit unions are also strong in British Columbia, where market share is about 20 per cent of the assets of deposit-taking institutions.

Assets and Revenue

In 2000 credit unions and caisses populaires reported combined assets of $120 billion, or about 10 per cent of the total domestic assets of Canada's deposit-taking institutions. Based on asset size, the largest participants in the Canadian credit union movement rank among the largest financial institutions in Canada. For example, on a consolidated basis (i.e. including all affiliated caisses populaires and all subsidiaries), the Mouvement des caisses Desjardins is the 6th largest Canadian financial institution with $80 billion in assets. In British Columbia 4 credit unions have assets of between $1.6 billion and $6.1 billion (a list of the 10 largest credit unions in Canada appears in the Annex). Vancouver City Savings Credit Union is Canada's largest credit union, with over $6 billion in assets and 39 branches (as of June 2001). It is also the owner of a virtual bank.

Chart 4
Asset breakdown, credit unions and caisses populaires, 2000

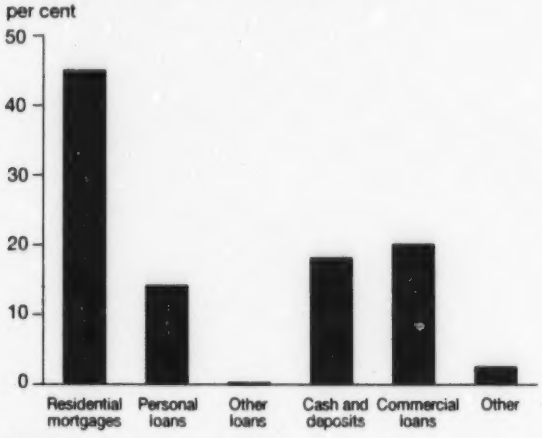

Source: CUCC.

Chart 5
Revenue by source, credit unions and caisses populaires

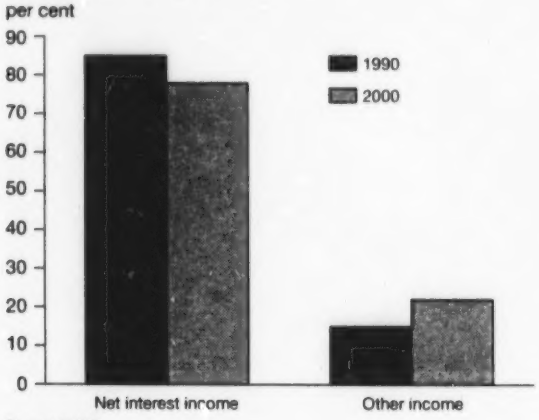

Source: CUCC.

Reflecting their mandate, Canadian credit unions and caisses populaires have traditionally concentrated on providing mortgage and consumer financing to their members, with the vast majority of loans under $1 million. As shown in Chart 4, residential mortgages made up close to half of all assets in 2000, while personal loans accounted for about 14 per cent of assets.

Unlike the Canadian banks, which have seen strong growth in revenue from non-interest sources of income, interest income continues to be the major source of revenue for credit unions and caisses populaires (Chart 5). In 2000, 78 per cent of revenue came from net interest income. However, other sources of income are gaining in importance. For example, credit unions and caisses populaires are becoming more active in the sale and distribution of mutual funds, and in some provinces, such as British Columbia and Quebec, they are involved in the sale of insurance.

Profits in this sector are sensitive to economic growth and capital markets. For example, as shown in Chart 6, the sector was adversely affected during the economic downturn in the early 1990s, as well as in 1997, when capital markets weakened. Return on equity (ROE) tends to be lower than in the banking sector. The ROE for credit unions and caisses populaires combined averaged 8.2 per cent over the 1993-2000 period. Although ROE slipped in 1998 and 1999, it rebounded to 8.5 per cent in 2000 (see Chart 7).

Chart 6
Revenues and expenditures, credit unions and caisses populaires

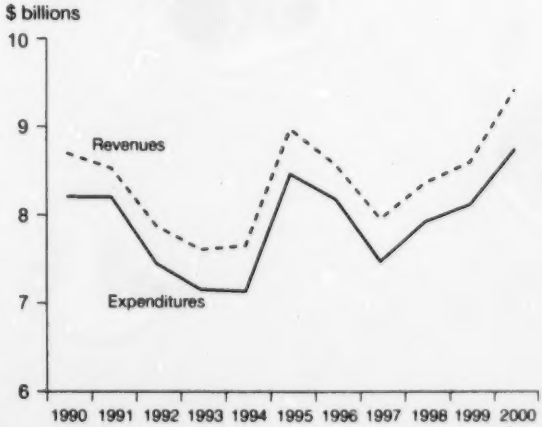

Source: CUCC.

Chart 7
Return on equity, credit unions and caisses populaires

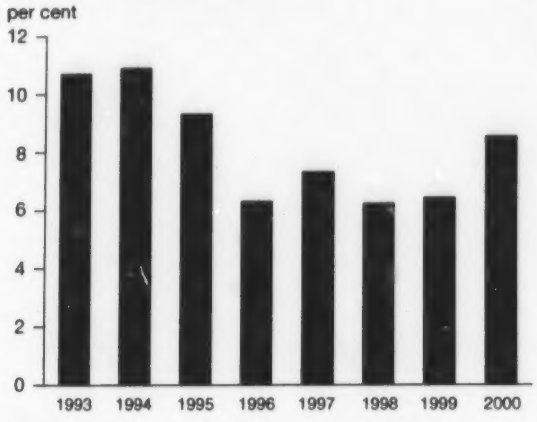

Source: CUCC.

Chart 8
Total equity and share capital, credit unions and caisses populaires

Source: CUCC.

Capitalization

Because the sector is made up of so many institutions, there are considerable differences in capitalization among them. Credit unions and caisses populaires have increasingly financed their growth out of retained earnings rather than from share capital (see Chart 8). In some cases this has led to imbalances within the credit union movement. While some institutions find it difficult to finance their rapid growth out of retained earnings, others find themselves with a surplus of capital. In some provinces credit unions and caisses populaires can raise capital by issuing preferred shares and non-voting shares.

Each credit union is required by provincial regulations to maintain liquidity ranging from 8 per cent to 10 per cent of total assets, most of which is maintained in a liquidity pool at the provincial central. To make excess liquidity available to other provincial credit union systems, each provincial central places 2 per cent of provincial system assets in a segregated fund under the control of a custodian. The custodian has access to the funds for national purposes on terms set by the CUCC.

Financial Service Innovation

Historically, Canada's credit unions and caisses populaires have been an important source of innovation and product development. For example, they were the first in the financial services sector to offer consumer loans. The credit union movement in Saskatchewan introduced the first automated teller machines in Canada in 1976 and was the first in Canada to pilot the in-store direct debit system. The sector has also been a leader in the provision of direct payroll deposit services in Ontario, telephone banking in British Columbia and on-line banking in Quebec.

Regulation

All credit unions and caisses populaires are provincially incorporated as their activities do not extend beyond their respective provincial borders. Consequently, the sector is almost exclusively regulated at the provincial level for prudential soundness and market conduct. However, the legislative and regulatory framework for credit unions and caisses populaires generally parallels that of federal financial institutions, such as banks.

While the sector is primarily regulated at the provincial level, the federal government does play a regulatory role in the credit union movement outside of Quebec through the national and provincial centrals. The national central, the CUCC, is chartered and regulated by the federal government under the Cooperative Credit Associations Act. The federal government can provide the CUCC with liquidity support through the Bank of Canada or the Canada Deposit Insurance Corporation. In addition, all provincial centrals (except for those in New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador) are regulated at the federal level, as well as at the provincial level, under the Cooperative Credit Associations Act. Both the national and provincial centrals are inspected for prudential purposes by the federal Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Deposit Insurance

Deposits of credit union members are protected by provincial stabilization funds and/or deposit insurance and guarantee corporations, with the amount of coverage varying by province. Deposits are fully guaranteed, with no limits on the amount of coverage provided, in Saskatchewan, Manitoba and Alberta. Deposits in Nova Scotia and Newfoundland and Labrador are insured to a maximum of $250,000, while Ontario and British Columbia guarantee deposits to a maximum of $100,000 per account. Quebec, New Brunswick and Prince Edward Island guarantee deposits to the same level as bank deposits – $60,000. In addition, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Prince Edward Island offer protection for registered retirement savings plans and registered retirement income funds.

Legislative Reform

In June 2001 the Government of Canada passed legislation (Bill C-8) reforming the regulatory framework governing the financial services industry. During public consultations leading up to passage of this legislation, the credit union system outside Quebec identified structural fragmentation as a potential barrier to the future growth of the sector. It also cited the inability to provide services to members moving to other provinces, lack of co-ordination in areas such as products and services, and the duplication of backroom activities as key hurdles.

Bill C-8 seeks to address these barriers to growth by allowing credit unions to reorganize under a single national services entity to give them the benefit of a more national structure. This should help assist in strengthening the credit union sector and foster greater domestic competition in the financial services industry, a key objective of Bill C-8.

Recent Developments

Industry analysts expect the credit union movement to continue expanding in both scale and scope. The sector continues to consolidate as mergers between credit unions continue, and it is actively involved in the purchase of bank branches, particularly in the Prairie provinces. Credit unions and caisses populaires have also stepped up their services in non-traditional areas including full-service brokerage functions, mutual funds and commercial lending.

A number of recent proposals within the credit union movement are aimed at merging backroom operations in order to become more cost-efficient and reducing the level of structural fragmentation.

For example, the Ontario and B.C. centrals have announced plans to merge their respective treasury and financial operations and to provide a broad range of financial services to local credit unions, including liquidity management, wholesale lending and settlement of cheques and electronic payments. In addition, the centrals in Manitoba, Saskatchewan and Alberta are exploring the possibility of merging their respective payment processing and information technology operations.

In Quebec, the Mouvement des caisses Desjardins recently consolidated the 11 regional federations of caisses and the Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec to form the Fédération des caisses Desjardins du Québec. The Mouvement des caisses Desjardins also announced the merger of The Imperial Life Assurance Company of Canada and Desjardins-Laurentian Life Assurance Company in 2001. The merged entity will rank seventh among Canada's life and health insurance companies in terms of premium income.

Annex

Ten largest credit unions in Canada by assets, June 2001

Name	Province	Total assets
		($ millions)
Vancouver City Savings Credit Union	British Columbia	$6,074
Coast Capital Savings	British Columbia	$3,224
Surrey Metro Savings	British Columbia	$2,350
First Heritage Delta Savings	British Columbia	$1,636
Capital City Savings and Credit Union Limited	Alberta	$1,379
Niagara Credit Union Limited	Ontario	$1,176
Community Credit Union	Alberta	$1,129
Civil Service Co-operative Credit Society Limited	Ontario	$1,071
HEPCOE Credit Union Limited	Ontario	$1,046
Steinbach Credit Union	Manitoba	$995

Note: This table does not include the caisses populaires that are part of the Mouvement des caisses Desjardins.
Source: CUCC.

Further information on legislation to reform the financial services sector can be obtained from the Department of Finance at www.fin.gc.ca. Additional information on the credit union sector is available from Credit Union Central of Canada at www.cucentral.ca and from the Mouvement des caisses Desjardins at www.desjardins.com.

This publication is available on the Internet at www.fin.gc.ca.
For additional copies, please contact the Distribution Centre at (613) 995-2855.
Ce document est aussi disponible en français.

Information

Le secteur des services financiers canadien

Janvier 2002

Les caisses populaires et les coopératives de crédit du Canada

Aperçu

- Le Canada dispose d'un solide secteur de coopératives financières qui englobe les caisses populaires et les coopératives de crédit, les premières étant principalement situées au Québec.

- Au premier trimestre de 2001, le secteur coopératif canadien comprenait 1 069 caisses populaires et 703 coopératives de crédit exploitant plus de 3 600 points de service et 3 900 guichets automatiques.

- Comme dans les autres secteurs des services financiers, les tendances sont à la consolidation. Le nombre total de caisses populaires et de coopératives de crédit est passé d'environ 2 700 en 1990 à 1 772 en 2001, ce qui a entraîné la croissance de leur actif moyen.

- Le Canada est le pays dont la population compte la plus forte proportion de membres de coopératives de crédit, soit plus de 10 millions, ou environ le tiers de la population canadienne.

- Même si le secteur est actif dans toutes les régions du pays, c'est dans les provinces de l'Ouest et au Québec qu'il est le plus présent. Au Québec et en Saskatchewan, plus de 60 % de la population est membre d'une caisse populaire ou d'une coopérative de crédit.

- En 2000, le secteur représentait approximativement 10 % de l'actif national des institutions de dépôt du Canada. Les caisses populaires et les coopératives de crédit ont traditionnellement mis l'accent sur des services clés comme les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et les services de dépôt.

- Les intérêts créditeurs demeurent la principale source de revenus et représentent 78 % du revenu total. Toutefois, la proportion des revenus tirés d'autres sources continue à s'accroître à mesure que les caisses populaires et les coopératives de crédit commencent à offrir d'autres services financiers comme la vente de fonds communs de placement et d'assurances.

- Le rendement moyen des capitaux propres du secteur a été de 8,2 % pendant la période de 1993 à 2000.

- Au Canada, la réglementation de ce secteur relève presque exclusivement des provinces. Toutefois, la centrale nationale, soit la Centrale des caisses de crédit du Canada, a été établie aux termes d'une charte fédérale et est réglementée par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur les associations coopératives de crédit. De plus, six centrales de coopératives de crédit provinciales ont choisi d'être assujetties à la réglementation fédérale, en plus d'être réglementées par une administration provinciale.

Introduction

Le mouvement des coopératives de crédit (coopératives) occupe un créneau économique et social au sein du secteur canadien des services financiers. La première caisse populaire (caisse) en Amérique du Nord a été fondée par Alphonse Desjardins à Lévis, au Québec, en décembre 1900. À l'extérieur du Québec, la Coopérative d'épargne et de prêt du service civil a été fondée à Ottawa en 1908. Dans les provinces de l'Atlantique, les coopératives se sont développées dans les années 1930 et 1940 pour répondre aux besoins des pêcheurs, des agriculteurs et des mineurs. Elles ont ensuite gagné les Prairies, en grande partie pour aider les agriculteurs ayant des difficultés à obtenir du financement pendant la grande dépression. Au cours des 30 années suivantes, les coopératives ont pris un essor considérable en raison de la forte demande de services financiers de la part des consommateurs.

Aujourd'hui, les caisses et les coopératives constituent l'un des mouvements coopératifs nationaux les plus actifs au monde. Le Canada compte plus de 1 700 caisses et coopératives. En fait, le mouvement canadien a la plus forte proportion de membres par habitant.

Structure organisationnelle

Les caisses et les coopératives sont des institutions financières détenues et contrôlées par leurs membres. La propriété et la régie de ces institutions reposent sur les principes de la coopération, et leur principal objectif est de fournir à leurs membres des services de dépôt et de prêt. Dans la plupart des provinces, chaque client doit devenir sociétaire de la caisse ou de la coopérative. Chaque sociétaire devient ainsi un propriétaire et a une voix, peu importe le montant de ses dépôts ou la valeur du capital social qu'il détient. Les membres élisent le conseil d'administration, peuvent se porter candidat à un poste d'administrateur, participent à l'assemblée annuelle et votent pour ou contre les propositions présentées. En qualité de sociétaires, ils touchent également des ristournes et participent aux trop-perçus.

La contribution minimale d'une personne voulant devenir membre d'une caisse ou d'une coopérative se situe généralement entre 5 $ et 125 $. Les conditions d'admissibilité peuvent comprendre l'appartenance à une association, notamment une industrie, un syndicat, un club ou une collectivité, ou le fait de résider dans un secteur géographique donné. Un des plus importants aspects de la structure coopérative de ces institutions est l'obligation générale de miser sur la prestation des services aux membres, d'où la recirculation des ressources financières des sociétaires. Les caisses et les coopératives jouent ainsi un rôle de premier plan dans le développement local puisqu'elles réinvestissent les dépôts et les profits dans la communauté à titre de prêts personnels, de prêts commerciaux, de prêts hypothécaires et de ristournes versées aux membres sur leurs parts.

Le Mouvement des caisses Desjardins est un réseau regroupant des caisses exerçant des activités au Québec, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Ontario de même que la Société financière Desjardins-Laurentienne. Cette dernière est une société de portefeuille exploitant un certain nombre de filiales offrant divers produits et services financiers, y compris l'assurance-vie, l'assurance-santé, l'assurance de dommages, le commerce des valeurs mobilières et les services de fiducie, ces produits et services étant ensuite distribués par le biais du réseau des caisses. Chaque caisse est membre de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, coopérative ayant pour mandat de diriger, de planifier, de coordonner et de superviser l'ensemble des opérations du Mouvement des caisses Desjardins. Les caisses sont un peu plus centralisées que les coopératives, et elles exercent leurs activités sous une seule enseigne.

À l'extérieur du Québec, la vaste majorité des coopératives sont membres de l'une des neuf centrales provinciales responsables d'assurer la liquidité à l'échelle provinciale et d'offrir les services communs à une association commerciale. Les centrales provinciales fournissent également des services de prêt de gros et facilitent le règlement des chèques et des paiements électroniques pour le compte des coopératives locales. À leur tour, les neuf centrales provinciales sont les principaux membres de la Centrale des caisses de crédit du Canada (CCCC), qui est chargée d'établir la politique de liquidité et de superviser le maintien de la liquidité à l'échelle nationale. La CCCC permet également au mouvement coopératif de s'exprimer à l'échelle du pays sur les questions concernant les services financiers et facilite fréquemment le développement de la technologie des systèmes. Toutefois, chaque coopérative conserve son identité propre et peut être en concurrence avec les autres pour recruter des sociétaires admissibles.

Du fait de leur structure locale axée sur l'autonomie, les caisses et les coopératives canadiennes n'ont généralement pas de filiales ni d'établissements à l'étranger. Toutefois, le secteur a contribué de manière importante au mouvement coopératif international. Ainsi, le Mouvement des caisses Desjardins a participé activement au développement du secteur coopératif sur le plan international par l'intermédiaire de Développement international Desjardins, qui vient actuellement en aide à des organismes dans 27 pays. Les coopératives du Canada fournissent également d'importantes contributions en espèces et en nature pour appuyer les activités de développement international de la Canadian Co-operative Association. Par exemple, au cours des 10 dernières années, cette dernière a collaboré avec l'Agence canadienne de développement international relativement à des projets d'établissement de coopératives au Ghana et en Ukraine.

Situation actuelle

Comme c'est le cas dans les autres secteurs de services financiers, les tendances sont à la consolidation au sein du mouvement coopératif (graphique 1). Au premier trimestre de 2001, le secteur coopératif canadien comprenait 1 069 caisses et 703 coopératives, pour un total de 1 772 institutions, une baisse considérable par rapport à environ 2 700 caisses et coopératives seulement 10 ans plus tôt. Toutefois, un nombre important de points de service ont été conservés dans de nombreuses communautés : au premier trimestre de 2001, on comptait plus de 3 600 points de service et 3 900 guichets automatiques. Le nombre d'employés dans ce secteur est passé de près de 41 000 en 1991 à approximativement 56 400 en 2000.

Le regroupement des coopératives a donné lieu à la croissance de leur taille moyenne, surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et dans les Prairies. En Ontario, par exemple, le nombre de coopératives a diminué de près de 50 % au cours des 10 dernières années alors que leur actif moyen a plus que doublé.

Graphique 1
Tendances à la consolidation – caisses populaires et coopératives de crédit

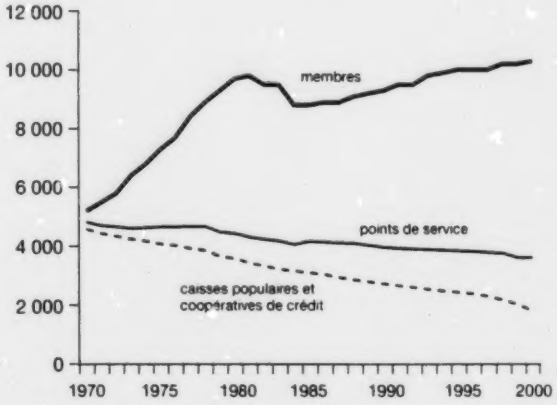

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Graphique 2
Pourcentage de la population membre d'une caisse populaire ou d'une coopérative de crédit, 2000

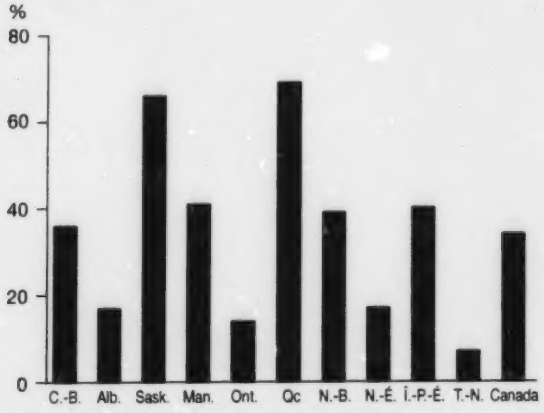

Sources : Centrale des caisses de crédit du Canada, Statistique Canada

Graphique 3
Parts du marché national – caisses populaires, coopératives de crédit et banques à charte, 2000

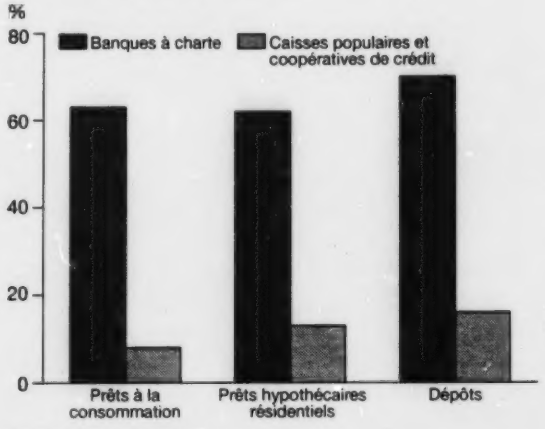

Source : Banque du Canada

Les caisses et les coopératives ont été très actives dans l'acquisition de succursales bancaires, particulièrement dans les régions plus isolées, pour permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à des services financiers. Par exemple, en 2000, les coopératives du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont acquis 48 succursales de la Banque de Montréal.

Le nombre de membres des caisses et des coopératives a enregistré une croissance soutenue au cours des 50 dernières années, passant de 1 million de membres en 1950 à plus de 10 millions aujourd'hui, soit à peu près 33 % de la population canadienne. Comme l'illustre le graphique 2, la participation est plus forte en Saskatchewan et au Québec, où plus de 60 % des habitants sont membres d'une caisse ou d'une coopérative.

Les caisses et les coopératives ont conservé de solides parts de marché dans les services clés comme les prêts hypothécaires résidentiels (13 %), les prêts à la consommation (8 %) et les services de dépôt (16 %) (graphique 3). La part de marché du mouvement coopératif varie considérablement d'une région à l'autre. Le mouvement domine le marché au Québec et en Saskatchewan, avec environ 40 % de l'actif des institutions de dépôt.

Les coopératives sont aussi très présentes en Colombie-Britannique, où elles détiennent à peu près 20 % de l'actif des institutions de dépôt.

Actif et revenus

En 2000, l'actif combiné des caisses et des coopératives s'élevait à 120 milliards de dollars, soit environ 10 % de l'actif national total des institutions de dépôt canadiennes. En fonction de la taille de l'actif, les plus gros participants du mouvement coopératif canadien figurent parmi les plus grandes institutions financières au pays. Par exemple, sur une base consolidée (c.-à-d. y compris l'ensemble des caisses affiliées et des filiales), le Mouvement des caisses Desjardins se classe au sixième rang parmi les institutions financières canadiennes compte tenu de son actif de 80 milliards de dollars. En Colombie-Britannique, quatre coopératives possèdent un actif se situant entre 1,6 milliard de dollars et 6,1 milliards (la liste des 10 plus grandes coopératives canadiennes figure en annexe). La Vancouver City Savings Credit Union est la plus grande coopérative du Canada compte tenu de son actif dépassant 6 milliards de dollars et de ses 39 succursales (en juin 2001); elle possède en outre une banque virtuelle.

Graphique 4
Composition de l'actif – caisses populaires et coopératives de crédit, 2000

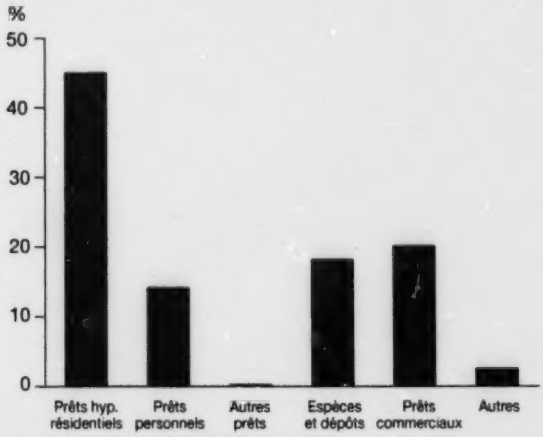

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Graphique 5
Revenus par source – caisses populaires et coopératives de crédit

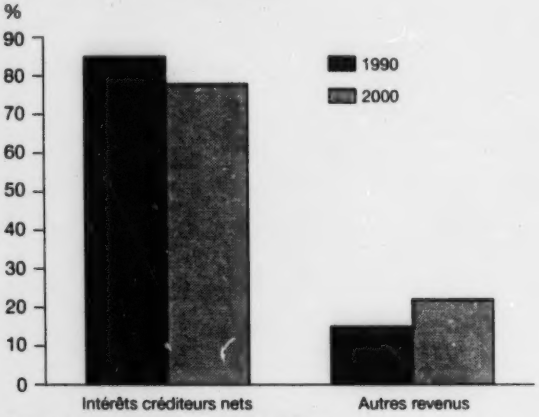

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Conformément à leur mandat, les caisses et les coopératives canadiennes se sont traditionnellement concentrées sur l'octroi à leurs membres de prêts hypothécaires et de crédit à la consommation, la vaste majorité des prêts étant inférieurs à 1 million de dollars. Comme l'illustre le graphique 4, les prêts résidentiels représentaient près de la moitié de l'actif en 2000 et les prêts personnels, environ 14 %.

Contrairement aux banques canadiennes, qui ont connu une solide croissance de leurs revenus autres que d'intérêts, les intérêts créditeurs restent la principale source de revenus des caisses et des coopératives (graphique 5). En 2000, les intérêts créditeurs nets constituaient 78 % des revenus. Toutefois, d'autres sources de revenus commencent à prendre de l'importance. Par exemple, les caisses et les coopératives ont commencé à vendre et à distribuer des fonds communs de placement et, dans certaines provinces, comme en Colombie-Britannique et au Québec, elles offrent maintenant de l'assurance.

Dans ce secteur, les bénéfices dépendent de la croissance économique et des marchés des capitaux. Par exemple, comme l'illustre le graphique 6, le secteur a été défavorablement touché par le ralentissement économique au début des années 90, tout comme en 1997, lorsque les marchés des capitaux ont faibli. Le rendement des capitaux propres tend à être inférieur à celui du secteur bancaire. Celui des caisses et des coopératives a été de 8,2 % en moyenne pendant la période 1993-2000. Même s'il a chuté en 1998 et en 1999, il a rebondi pour atteindre 8,5 % en 2000 (graphique 7).

Graphique 6
Revenus et dépenses – caisses populaires et coopératives de crédit

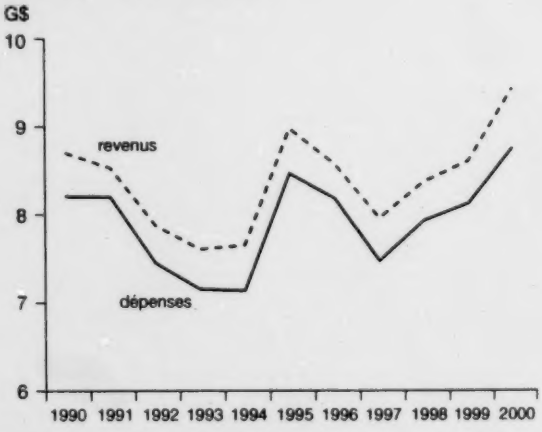

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Graphique 7
Rendement des capitaux propres – caisses populaires et coopératives de crédit

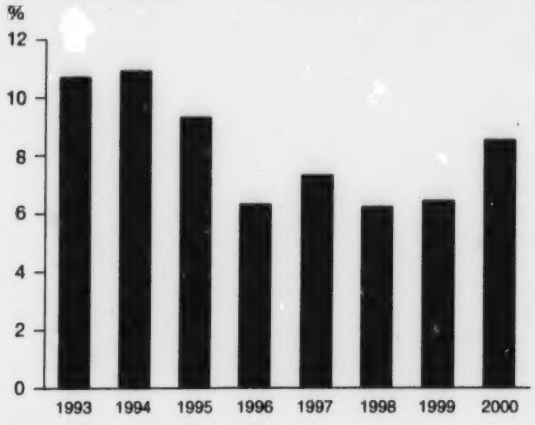

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Graphique 8
Total des capitaux propres et capital social – caisses populaires et coopératives de crédit

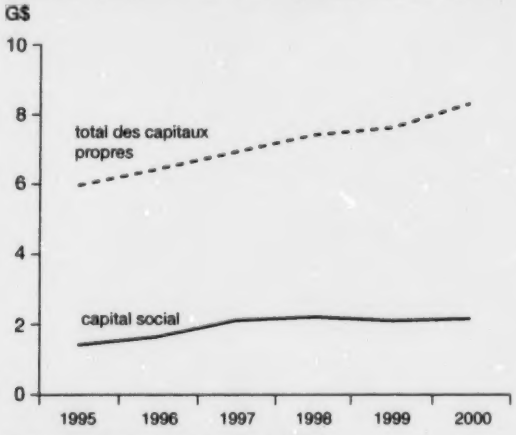

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

Capitalisation

En raison du nombre élevé d'institutions, le taux de capitalisation varie grandement d'une institution à l'autre. Les caisses et les coopératives financent de plus en plus leur croissance à même leurs bénéfices non répartis plutôt que leur capital social (graphique 8). Dans certains cas, cela s'est traduit par des déséquilibres au sein du mouvement coopératif. Alors que certaines institutions ont de la difficulté à financer leur forte croissance au moyen des bénéfices non répartis, d'autres ont des capitaux propres excédentaires. Dans certaines provinces, les caisses et les coopératives peuvent émettre des parts privilégiées et des parts sans droit de vote.

En vertu de la réglementation provinciale, chaque caisse ou coopérative est tenue de maintenir une liquidité se situant entre 8 % et 10 % de l'actif total, dont la plus grande partie est conservée dans un compte de trésorerie par la centrale provinciale. Pour mettre leurs liquidités excédentaires à la disposition d'autres systèmes coopératifs provinciaux, chaque centrale provinciale affecte 2 % de l'actif du système provincial dans un fonds distinct mis sous la responsabilité d'un dépositaire. Ce dernier peut utiliser les fonds pour atteindre des objectifs nationaux selon les modalités établies par la CCCC.

Produits et services financiers novateurs

Traditionnellement, les caisses et les coopératives canadiennes ont été un important facteur d'innovation et de développement de produits. Par exemple, elles ont été les premières, dans le secteur des services financiers, à offrir des prêts à la consommation. En Saskatchewan, le mouvement coopératif a installé le premier guichet automatique au Canada en 1976, de même qu'il a lancé le paiement par carte de débit en magasin. Le secteur coopératif a également été un chef de file en matière de services de dépôt direct de la paie en Ontario, de services bancaires téléphoniques en Colombie-Britannique et de services bancaires en ligne au Québec.

Réglementation

Toutes les caisses et les coopératives sont constituées en vertu d'une loi provinciale étant donné que leurs activités ne s'étendent pas au-delà des frontières de la province pertinente. Par conséquent, le secteur est presque exclusivement réglementé par l'administration provinciale concernée en matière de solidité financière et de conformité. Toutefois, le cadre législatif et réglementaire des caisses et des coopératives

ressemble généralement à celui des institutions financières fédérales comme les banques.

Même si le secteur est principalement réglementé par les administrations provinciales, le gouvernement fédéral joue un certain rôle dans la réglementation du mouvement coopératif à l'extérieur du Québec, par l'intermédiaire des centrales nationale et provinciales. La centrale nationale, la CCCC, a été établie aux termes d'une charte fédérale et est réglementée par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur les associations coopératives de crédit. Le gouvernement fédéral peut soutenir la CCCC au chapitre des liquidités par l'intermédiaire de la Banque du Canada ou de la Société d'assurance-dépôts du Canada. En outre, toutes les centrales provinciales (à l'exception de celles du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et Labrador) sont réglementées à l'échelle tant provinciale que fédérale, en vertu de la Loi sur les associations coopératives de crédit. Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada surveille tant la centrale nationale que les centrales provinciales à des fins prudentielles.

Assurance-dépôts

Les dépôts des membres des caisses et coopératives sont protégés par des fonds provinciaux de stabilisation ou l'assurance-dépôts et des sociétés de garantie, le montant de la couverture variant d'une province à l'autre. Ils sont garantis en totalité, sans maximum prescrit, en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. En Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador, les dépôts sont assurés jusqu'à concurrence de 250 000 $, alors qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, ils sont garantis jusqu'à 100 000 $ par compte. Au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, ils sont assurés jusqu'au même niveau que les dépôts bancaires, soit 60 000 $. De plus, Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard protègent les régimes enregistrés d'épargne-retraite et les fonds enregistrés de revenu de retraite.

Réforme de la législation

En juin 2001, le gouvernement du Canada a adopté une législation (projet de loi C-8) pour réformer le cadre réglementaire régissant l'industrie des services financiers. Durant les consultations publiques ayant mené à l'adoption de cette législation, les intervenants du système coopératif à l'extérieur du Québec ont souligné que la fragmentation structurelle pourrait constituer une barrière pour la croissance future du secteur. Ils ont ajouté que les principaux obstacles étaient l'incapacité d'offrir des services aux membres déménageant dans d'autres provinces, le manque de coordination, notamment sur le plan des produits et des services, et le dédoublement des activités administratives.

Le projet de loi C-8 vise à éliminer ces barrières à la croissance en permettant aux coopératives de se réorganiser pour constituer une seule entité nationale aux fins de la prestation des services, afin de leur permettre de profiter d'une structure nationale. Cela devrait contribuer à renforcer le secteur coopératif et à favoriser une plus grande concurrence au sein du secteur canadien des services financiers, un objectif clé du projet de loi C-8.

Évolution récente

Les analystes prévoient que le mouvement coopératif continuera à prendre de l'essor pour ce qui est de l'étendue et de l'ampleur des activités. Le secteur continue de se consolider à mesure que les coopératives fusionnent, et il procède activement à l'acquisition de succursales bancaires, particulièrement dans les Prairies. Les caisses et les coopératives ont également accru leurs services dans les secteurs non traditionnels, y compris le courtage de plein exercice en valeurs mobilières, les fonds communs de placement et les prêts commerciaux.

Un certain nombre de propositions récentes à l'étude au sein du mouvement coopératif portent sur le regroupement des activités

administratives afin d'accroître l'efficience et de réduire la fragmentation structurelle. Par exemple, les centrales de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont annoncé leur intention de fusionner leurs opérations de trésorerie et financières respectives, et de fournir une vaste gamme de services financiers aux coopératives locales, notamment la gestion des liquidités, les prêts de gros et le règlement des chèques et des paiements électroniques. De plus, les centrales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta étudient la possibilité de regrouper leurs activités respectives de traitement des paiements et de technologie de l'information.

Au Québec, le Mouvement des caisses Desjardins a récemment consolidé les 11 fédérations régionales de caisses et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec pour constituer la Fédération des caisses Desjardins du Québec. En 2001, le Mouvement des caisses Desjardins a en outre annoncé la fusion de l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne et de L'Impériale, compagnie d'assurance-vie, pour créer Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Cette dernière passe au septième rang des sociétés canadiennes d'assurance-vie et d'assurance-santé en termes de revenus-primes.

Annexe

Les 10 principales coopératives canadiennes, selon l'actif, juin 2001

Dénomination	Province	Actif total
		(M$)
Vancouver City Savings Credit Union	Colombie-Britannique	6 074 $
Coast Capital Savings	Colombie-Britannique	3 224 $
Surrey Metro Savings	Colombie-Britannique	2 350 $
First Heritage Delta Savings	Colombie-Britannique	1 636 $
Capital City Savings and Credit Union Limited	Alberta	1 379 $
Niagara Credit Union Limited	Ontario	1 176 $
Community Credit Union	Alberta	1 129 $
Civil Service Co-operative Credit Society Limited	Ontario	1 071 $
HEPCOE Credit Union Limited	Ontario	1 046 $
Steinbach Credit Union	Manitoba	995 $

Nota – Le tableau ne tient pas compte des caisses regroupées au sein du Mouvement des caisses Desjardins.

Source : Centrale des caisses de crédit du Canada

On peut obtenir plus d'information concernant la réforme de la législation du secteur des services financiers sur le site du ministère des Finances, à www.fin.gc.ca. D'autres renseignements sur le secteur coopératif sont disponibles sur les sites de la Centrale des caisses de crédit du Canada, à www.cucentral.ca, et du Mouvement des caisses Desjardins, à www.desjardins.com.

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse www.fin.gc.ca.
Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, prière de s'adresser au Centre de distribution au (613) 995-2855.
This document is also available in English.